



Les actions institutionnelles

Le Comité de LUTte contre la Douleur (CLUD)

C'est une instance constituée de médecins et de soignants de différentes spécialités. Il définit et évalue les actions mises en œuvre dans l'établissement pour améliorer la prise en charge de la douleur.

Les axes de travail de notre établissement

- La rédaction de protocoles qui visent à prévenir les douleurs induites par les soins, à adapter les traitements en fonction des patients...
- Les partages d'expérience avec d'autres établissements pour échanger sur les pratiques
- La formation des professionnels, inscrite dans le plan institutionnel comme un axe prioritaire et pluriannuel
- La promotion des techniques non médicamenteuses, dont l'hypnose en particulier

L'évaluation de la prise en charge de la douleur

- Les outils internes : les audits (par exemple sur la ré-évaluation de la douleur après traitement, sur la douleur ressentie lors de certains gestes techniques...)
- Les outils externes : la certification par la Haute Autorité de Santé qui évalue les organisations mises en place et les résultats atteints, les indicateurs nationaux qui évaluent la traçabilité de l'évaluation de la douleur

Votre avis

Vous pouvez nous aider à nous améliorer : remplissez le questionnaire de satisfaction proposé dans les services et témoignez de votre expérience notamment sur la prise en charge de la douleur !

Références et liens utiles :

- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Article L.1110-5 du Code de la santé publique
- www.social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/douleur/
- www.has-sante.fr
- www.scopesante.fr

Contrat d'engagement
de lutte contre la douleur



Au centre hospitalier de Poissy

Saint-Germain-en-Laye, nous nous engageons

à prendre en charge votre douleur.

Le soulagement de la douleur est un droit fondamental inscrit dans la loi du 4 mars 2002.

Le contrat d'engagement de lutte contre la douleur témoigne de notre engagement à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter votre douleur (conformément à l'article L.1110-5 du Code de la santé publique).

**La douleur n'est pas une fatalité :
Parlons-en pour pouvoir la traiter !**





Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal.



Votre rôle

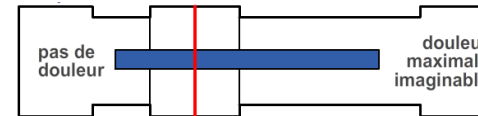
- Indiquez aux médecins et aux soignants l'intensité de votre douleur.
- Respectez attentivement les traitements prescrits.
- Prenez uniquement les médicaments distribués dans le service et éventuellement ceux autorisés par le médecin de l'hôpital.
- Signalez l'efficacité des traitements prescrits ainsi que les éventuels désagréments.

Les échelles

La douleur n'est pas mesurable comme la tension ou la température, mais il est possible d'évaluer son intensité à l'aide d'échelles, adaptées à l'âge, à la pathologie, à l'état du patient, à ses capacités de communication, au type de douleur...

Exemples :

Echelle visuelle analogique



Echelle des visages



Les traitements

- **Médicamenteux** : traitements antalgiques sous forme de comprimés, de perfusions, de patchs, de gaz analgésiques...
- **Non médicamenteux** : relaxation, massages, soutien psychologique, physiothérapie, acupuncture, hypnose, kinésithérapie, recours à du matériel adapté (coussins de positionnement, attelles...), éducation posturale...

Les spécificités de notre établissement

- Une équipe mobile douleur et médecine palliative intervenant dans les services d'hospitalisation
- Un recours possible aux avis spécialisés : équipe d'addictologie, pharmaciens...
- Une consultation externe de douleur chronique

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleurs :

- **Les douleurs aiguës** (post-chirurgie, traumatisme...) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- **Les douleurs provoquées par certains soins ou examens** (pansement, pose de sonde ou de perfusion...) : ces douleurs peuvent être prévenues.
- **Les douleurs chroniques** (migraines, lombalgies...) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi ; il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en **répondant à vos questions**, en vous **expliquant les soins** que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons **noter l'intensité de la douleur** dans votre dossier et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation **pour la prévenir et la soulager** (antalgiques, méthodes non médicamenteuses...).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est **d'abord vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière.

Il est possible de **mesurer l'intensité de la douleur**. Pour cela, plusieurs échelles existent et nous utiliserons celle qui vous convient.

Cette mesure doit être répétée et permet d'adapter au mieux votre traitement.

